

# DÉLIBÉRATION

## N° CS-2021-16

**OBJET** : Demande de subvention pour la réhabilitation de la STEU d'Estang

Nombre de membres en exercice : **26**  
Nombre de membres présents lors de la délibération : **21**  
Nombre de membres ayant donné procuration : **1**  
Date de convocation : **06/10/2021**  
Date d'affichage : **06/10/2021**  
Votes Contre : **0**  
Votes Pour : **22**  
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Commune de PANJAS, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Claude MAURAS**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DIEDERICH Henri, LABURTHE Joël, TARBE Cécile, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, SAINT LANNES Claude, LAGOUANELLE Jean-Noël, MIREMONT David, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, RANDE Vincent, BARSACQ Franck, LABURTHE Daniel, DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT (a donné procuration à Marie-Claude MAURAS) MAURAS Marie-Claude (a reçu procuration de Thierry FRENOT).

Membres excusés : Cathy DUPRAT, BAQUE Aline

Membres absents : DARTIGUE Christian, LATAPIE Arnaud,

Le Président expose qu'une intervention serait nécessaire à la STEU D'Estang pour une réactualisation du schéma électrique. Les travaux en régie, le matériel et la fourniture représentent un coût total de 19 332,83 € qui ferait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'AEAG. Le dossier technique a été élaboré avec l'aide du Conseil Départemental du Gers.

Une demande de subvention serait formulée auprès de l'AGENCE de l'EAU ADOUR GARONNE pour le plan de financement suivant :

Plan de financement

Coût total de l'opération : 19 332,83 €

Subvention AEAG : 9 666,41 €

Autofinancement : 9 666,42 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition ainsi présentée et donne pouvoir au Président de solliciter l'AEAG pour les travaux précités.

**Suite à erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération ID : 032-200073310-20211022-CS\_2021\_16-DE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président,

Philippe SAUQUES

